

A.G SOLUTIONS

Société par actions simplifiée

au capital de 10 000,00 euros

Siège social : **4 RUE DU CHEVAL VERT**

34000 MONTPELLIER

RCS 809 608 334 Montpellier

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS EN DATE DU **01/03/2025**

**L'an deux mille vingt cinq
le premier Mars à Dix heures**

M. Sebastien COUBY président de la société **A.G SOLUTIONS** Société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 euros, dont le siège social est 4 RUE DU CHEVAL VERT 34000 MONTPELLIER, , ont pris les décisions suivantes :

- Autorisation de cession d'actions,
- Changement de président
- Transfert de siège
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale autorise la cession d'actions de M. Sebastien COUBY et Monsieur ALMAZ KERAM à Monsieur KOLODZIEJCZYK LUKAS MAREK

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer au fonctions de président Monsieur KOLODZIEJCZYK LUKAS MAREK Demeurant demeurant 6 place de la libération 93190 Livry-Gargan en remplacement de Monsieur M. Sebastien COUBY démissionnaire.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège à 151 avenue Charles Floquet 93150 Le Blanc Mesnil.

Nouveau R.C.S BOBIGNY.

Cette décision est prise à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés.

M. Sebastien COUBY



Monsieur ALMAZ KERAM

Monsieur KOLODZIEJCZYK LUKAS MAREK

